

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département Haute-Loire  
**MAIRIE D'ALLEYRAS**  
**43580**

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

**Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 02 2016**

**Ordre du jour :**

- Travaux d'extension Basse Tension à Pourcheresse
- Amortissements des comptes 20
- Renouvellement de la convention avec la SPA
- Avis sur la reconfiguration du barrage de Poutès
- AEP Anglard
- Création d'un comité consultatif PNR et Tourisme
- Création d'un comité consultatif Environnement
- DETR – 2eme projet : Aménagement de l'ancien bureau de poste pour l'installation d'un cabinet médical
- Lavoir d'Anglard
- Site Internet et guides Virgile
- Transfert de propriété de Cap Vacances
- Rénovation des appartements municipaux
- Subvention à l'association « Soutenir Renaud »
- Questions diverses

---

**Travaux d'extension Basse Tension à Pourcheresse**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide 10 pour

Monsieur REDON, étant partie prenante, ne prend pas part au vote.

- d'approuver l'avant projet d'extension Basse Tension présenté par Monsieur le Maire,
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 460 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental.
- d'inscrire à cet effet la somme de 460 € au budget primitif.

**Amortissements des comptes 20**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide 11 pour

D'adopter une durée d'amortissements de 5 ans pour les comptes 20.

**Renouvellement de la convention avec la SPA**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 pour

Accepte la convention et autorise M. le Maire à signer la convention.

**Avis sur la reconfiguration du barrage de Poutès**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 pour

N'émet aucune observation particulière.

**AEP Anglard**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 11 pour

Attribue la maîtrise d'œuvre au cabinet Céli pour 1800 € HT

Approuve le projet et son montant tel que présenté par Monsieur le maire

Sollicite le Département pour une aide financière répartie comme suit :

Département de la Haute-loire	2 721,80 €	10%
Autofinancement Commune/budget de	24 496,20 €	90%

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département Haute-Loire  
**MAIRIE D'ALLEYRAS**  
**43580**

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

l'eau		
Total	27 218,00 €	100%

Autorise monsieur le maire à consulter les entreprises pour les travaux

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget 2016.

**Création d'un comité consultatif PNR et Tourisme**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide 11 pour

D'instituer un comité consultatif pour le PNR et Tourisme pour la durée du présent mandat.

De fixer sa composition à 6 membres paritaires, présidé par Madame DUFIX Annie, membre du Conseil municipal.

De lancer un appel à volontaire aux habitants souhaitant faire partie de ce comité

D'entériner, au prochain conseil, les noms des personnes qui feront partie du comité consultatif.

**Création d'un comité consultatif Environnement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide 11 pour

D'instituer un comité consultatif Environnement pour la durée du présent mandat.

De fixer sa composition à 6 membres paritaires, présidé par Monsieur Jérôme SAVY, membre du Conseil municipal.

De préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire, sur tout projet et notamment sur la reconfiguration du barrage de Poutès.

De lancer un appel à volontaireaux habitants souhaitant faire partie de ce comité

D'entériner, au prochain conseil, les noms des personnes qui feront partie du comité consultatif.

**DETR – 2eme projet : Aménagement de l'ancien bureau de poste pour l'installation d'un cabinet médical**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 11 pour

Approuve le projet d'aménagement de l'ancien bureau de poste en cabinet médical

Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet

Décide de présenter au titre de la DETR 2016 le programme de maintien et développement des services au public en milieu rural pour un montant de 17 287,34 € HT

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires

Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2016

Décide d'inscrire le projet au budget 2016

Approuve le plan de financement correspondant ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montant € HT	Libellé	Montant € HT
Travaux	17 287.34	DETR	6050.56
		Autofinancement	11 236.78
TOTAL HT	17 287.34	TOTAL HT	17 287.34

**Lavoir d'Anglard**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

11 pour

Décide d'étudier les modalités de réfection

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département Haute-Loire  
**MAIRIE D'ALLEYRAS**  
**43580**

Tel.: 04 71 57 56 67

Fax : 04 71 57 55 82

e-mail : mairie.alleyras@akeonet.com

Autorise Monsieur le Maire à consulter les entreprises.

**Site Internet et guides Virgile**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

11 pour

D'accepter le contrat proposé par les guides virgile

D'inscrire au budget les crédits nécessaires

De créer un site internet pour la commune

Autorise Monsieur Le Maire à consulter les professionnels pour cette création.

**Transfert de propriété de Cap Vacances**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 8 pour

3 abstentions (Hugony G, Petit F, Savy V)

Décide de transférer la propriété du village de vacances cadastrée AE 396 et AE 397 à la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles pour lui permettre de mener à bien le projet de réhabilitation.

**Rénovation des appartements municipaux**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

11 pour

Autorise Monsieur le Maire à faire appel à l'architecte du CAUE pour estimer le coût de ses remises en état.

**Subvention à l'association « Soutenir Renaud »**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

11 pour

D'attribuer une subvention de 350 € à l'association « Soutenir Renaud ».